Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 056-215602236-20260507-D202628-DE

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

COMMUNE DE SAINT-JEAN-LA-POTERIE

(Mairie-17, rue de la Mairie – 56350 Saint-Jean-la-Poterie)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MAI 2026

L'an deux mil vingt-six, le sept mai à 20h00, s'est réuni le conseil municipal de la commune de Saint-Jean-la-Poterie, après convocation légale du 30 avril 2026, dont l'ordre du jour a été complété le 05 mai 2026 salle du conseil de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alexis MATULL, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS :

Alexis MATULL, Stéphanie PRIOUL, Serge DRAGO, Gwénola SEIGNARD, William LE GRAND, Roselyne HAUGOMAT, Jany LE BEL, Hélène FOURNEL, Eric RENAUDEAU, Frédéric LE BERRE, Laurence HAAS-BAUMER, Magali LE CLAINCHE, Mickaël LE CADRE.,

ETAIENT ABSENTS :

Ayant donné mandat de vote :

Mandant	**Mandataire**	**Date de procuration**
Laurence HASTIR	Alexis MATULL	

N'ayant pas donné mandat de vote : Pascal LE GOAS

Le conseil municipal a désigné, Gwénola SEIGNARD conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, pour remplir les fonctions de secrétaire.

Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 056-215602236-20260507-D202628-DE

2026-28	**FINANCES/BUDGET :** **affectation du compte de résultat de fonctionnement 2025**

Après l'approbation des comptes de gestion et administratifs 2025, le conseil municipal est amené à délibérer sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2025 ;

CONSIDERANT que par anticipation, l'affectation du résultat a été inscrit au budget 2026, sur proposition d'un calcul du résultat prévisionnel établi le 17 février 2026 par le comptable du trésor, qui déterminait un report de fonctionnement de 320 179.31 € et un report d'investissement excédentaire de 45 306.18 €,

CONSIDERANT les comptes de gestion et les comptes administratifs 2025, qui présentent une concordance avec ce résultat prévisionnel, soit :

- un solde d'exécution de la
  - section de fonctionnement de : **320 179.31 €;**
  - section d'investissement de : **45 306.18 €**

CONSIDERANT que le solde d'exécution de la section d'Investissement du compte administratif a été reporté par anticipation, en totalité en section d'investissement sur la ligne 001 du budget primitif 2026.

CONSIDERANT que le solde d'exécution de la section de fonctionnement du compte administratif a été reporté par anticipation, en totalité en section de fonctionnement sur la ligne 002 du budget primitif 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- **de CONFIRMER l'AFFECTATION** au budget pour 2026, du résultat d'investissement de l'exercice 2025 sur la ligne budgétaire 001, à savoir la somme de **45 306.18 €** du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 sur la ligne budgétaire 002, à savoir la somme de **320 179.31 €**

tels qu'ils ont été inscrits par anticipation au budget 2026, le 23/02/2026.

Fait à Saint-Jean-la-Poterie, le 07/05/2026

Le Maire,
Alexis MATULL

MAIRIE DE ST-JEAN-LA-POTERIE * 56 (MORBIHAN) *

La secrétaire de séance,
Gwénola SEIGNARD